



## **Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT soutiennent les "révoqué.es" de la section 36 du CNRS pour leur titularisation**

Le 21 octobre dernier, le Tribunal Administratif de Paris a annulé le concours 2019 de recrutement de chargé-es de recherche au CNRS en section 36. Cette annulation du concours s'est assortie de l'annulation de la nomination des cinq chargé-es de recherche au CNRS alors recruté-es qui ont, du jour au lendemain, perdu leur statut de fonctionnaires. La communauté scientifique s'en est fortement émue, exprimant un large soutien à leur égard : en novembre dernier, une lettre, ayant recueilli plus de 1 700 signatures, demandait que la voie législative empruntée pour leur réintégration dans la fonction publique soit privilégiée. Selon une procédure éprouvée en pareil cas, un projet de loi de validation de leur nomination vient d'être déposé par plus de 90 député-es. Afin de mettre un terme à cette situation dramatique pour nos collègues, le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT demandent à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de tout mettre en œuvre pour que son examen puisse avoir lieu au plus vite et dans les meilleures conditions.

Le 13 janvier 2021

Boris Gralak

Secrétaire général du SNCS-FSU

Josiane Tack

Secrétaire générale du SNTRS-CGT